

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MICHEL HUBER

Le service d'observation des prix (suite et fin)

Journal de la société statistique de Paris, tome 68 (1927), p. 10-25

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1927__68__10_0

© Société de statistique de Paris, 1927, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

LE SERVICE D'OBSERVATION DES PRIX

(Suite et fin)

En terminant ces observations générales sur la comparaison des indices de prix de gros et de détail, il ne sera pas inutile d'insister encore sur la valeur qu'il faut attribuer aux nombres indices, sur les précautions indispensables pour en tirer un parti judicieux. Se servir d'un outil sans avoir éprouvé sa puissance et ses faiblesses, les conditions et les limites de son emploi, c'est s'exposer à de graves mécomptes.

Un nombre-indice est une moyenne; ce n'est même qu'une moyenne partielle. L'impossibilité matérielle de l'étendre à tous les éléments qu'elle devrait comprendre, la fait restreindre à un groupe aussi représentatif que possible de l'ensemble, à un échantillon. Tout indice comporte donc un part d'arbitraire; bien que certaines règles générales soient observées, aucune formule spéciale ne s'impose avec évidence dans chaque cas.

Il ne faut pas assimiler la détermination d'un indice à une mesure scientifique; deux conditions essentielles font défaut: d'une part, la grandeur à me-

surer n'est même pas nettement définie, d'autre part les méthodes d'observations ne peuvent donner l'assurance que les erreurs seront localisées dans un intervalle déterminé.

Si l'on nous permet une comparaison, nous dirons que le niveau général des prix ne peut pas être pratiquement mieux défini que l'altitude moyenne d'une région accidentée. Cependant cette notion sommaire a son utilité. Dire que la hauteur moyenne d'une chaîne de montagnes est comprise entre 800 et 1.000 mètres tandis qu'une autre est de l'ordre de 3.000 mètres, est une première donnée qui a bien son intérêt. Elle ne peut évidemment pas remplacer une description détaillée des formes montagneuses avec indication de l'altitude des cols et des sommets ou une carte avec courbes de niveau.

De même, un indice peut fournir une estimation approximative du niveau plus ou moins élevé de l'ensemble de certains prix. Mais il ne faut pas lui attribuer une autre valeur, il ne faut pas se laisser tromper par l'apparente précision d'un nombre qui ne saurait à lui seul résumer ni la totalité des faits, ni même les seuls faits observés. L'impression brutale, sans nuances, que donne un nombre unique, dont le degré de précision est inconnu, ne peut pas remplacer le jugement éclairé que permet seule l'étude attentive de la masse complexe et mouvante des faits.

VI. — Indices du coût de la vie.

Les indices du coût de la vie ont pour objet particulier de déterminer les répercussions du mouvement des prix sur l'ensemble des dépenses d'une famille, le plus souvent d'une famille ouvrière, dont le genre de vie demeure invariable.

S'ils peuvent être établis dans de bonnes conditions, à la suite d'observations suffisamment étendues et précises, ils répondent donc plus complètement que l'indice des 13 articles aux préoccupations qui ont déterminé l'établissement de cet indice approximatif.

La détermination d'indices du coût de la vie repose essentiellement sur l'adoption d'un budget familial type, qui ne doit pas changer au cours de l'observation. Si cette période s'allonge assez pour que de notables changements s'introduisent dans le genre de vie des travailleurs, il faut, pour en tenir compte, adopter un autre budget type et calculer une nouvelle série d'indices, le raccord pouvant être fait par le calcul simultané des deux séries d'indices pendant un temps suffisant.

Nous n'insisterons pas davantage sur les données générales de ce problème, renvoyant pour plus de détails aux nombreux travaux sur ce sujet, notamment au rapport de M. March à l'Institut international de Statistique (session de Bruxelles 1923), aux travaux de la Conférence internationale des statisticiens du travail réunie par le Bureau international du Travail à Genève en 1925 et au rapport de M. Giusti à l'Institut international de Statistique (session de Rome 1925).

En France, le calcul des indices du coût de la vie a été organisé, en principe, par un décret du 19 février 1920, mais, comme on le verra, les intentions des auteurs de ce décret sont loin d'avoir été réalisées d'une manière suffisante.

Ce décret instituait, sous la présidence du ministre du Travail, une Commission interministérielle chargée de suivre les variations des cours, de constater périodiquement leur répercussion sur les éléments du coût de la vie, de rechercher les causes des variations qu'elle aura relevées et de proposer les mesures que ces constatations lui paraîtraient appeler. Le même décret prévoyait la constitution de commissions régionales, chargées de recueillir et de transmettre à la Commission centrale tous les éléments d'information utiles sur les variations des cours et sur le coût de la vie.

Un arrêté du 28 février 1920 a rattaché ces commissions à la Statistique générale de la France.

Dès 1920, vingt commissions régionales furent instituées dans les villes antérieurement choisies par le ministère du Commerce, comme centres de régions économiques. Les préfets des autres départements ont été invités à créer des commissions départementales ou locales, en liaison avec la Commission régionale correspondante, chaque fois qu'ils le jugeraient à propos. Il existe actuellement une quarantaine de commissions départementales.

Les directives fournies à ces commissions par la circulaire du 7 avril 1920 peuvent être ainsi résumées, en ce qui concerne le calcul des indices du coût de la vie : prendre pour base du calcul un budget type d'une famille ouvrière de quatre personnes, appliquer aux quantités fixes des divers objets de consommation figurant dans ces budgets les prix de détail variables constatés aux diverses époques. Comme la détermination d'un budget type nécessite de longues enquêtes, il était recommandé d'adopter un budget type provisoire, pour ne point retarder le calcul des indices. La Commission centrale avait estimé que ce budget devait être établi en tenant compte des habitudes locales, qui sont en effet assez différentes suivant les régions, mais il en résulte que, si les indices font connaître le mouvement des dépenses familiales au cours du temps dans une région, un département ou une ville, ils ne sont pas comparables d'un lieu à l'autre.

D'autre part, faute de ressources, les commissions n'ont pas fait les enquêtes longues et coûteuses qui auraient permis la détermination de budgets types, fondés sur des observations directes. Elles ont toutes utilisé des budgets résultant d'estimations plus ou moins arbitraires.

Le compte rendu des travaux effectués par les commissions au cours de l'année 1920 a été publié au début de l'année 1921. Outre les indices calculés par les commissions régionales et locales, ce volume de 636 pages contient le rapport général et les recommandations de la Commission centrale et les rapports établis par les huit comités techniques : alimentation, habitation, vêtement, industries diverses, transports, commerce et spéculation, monnaie, crédit et change, revenus et consommations.

Mais les études générales de cette nature sur le mouvement des prix de gros et de détail ne purent être continuées, faute de crédits, et le volume précité ne put être mis à jour les années suivantes. La Commission centrale n'ayant pas obtenu les moyens de travail qu'elle avait réclamés ne fut plus réunie. Les commissions régionales et locales restreignirent leur activité au calcul des indices du coût de la vie.

Les différences constatées parfois dans le mouvement de ces indices tiennent

sans doute pour une part à un état de fait : diversité des budgets types correspondant plus ou moins bien aux habitudes régionales, diversité des prix tenant aux conditions locales, aux facilités d'approvisionnement.

Mais elles sont dues aussi, en partie, à des divergences d'appréciation sur le mouvement des prix unitaires. L'observation de prix toujours strictement comparables dans le temps exige, en effet, des enquêtes minutieuses que la plupart des commissions ne peuvent effectuer faute de moyens pécuniaires suffisants.

Le fonctionnement de chaque commission repose ainsi uniquement sur quelques concours bénévoles et l'action exercée par la Statistique générale de la France pour obtenir l'emploi de méthodes uniformes et l'exécution d'enquêtes précises, est à peu près sans effet.

Le contrôle ne peut d'ailleurs s'exercer que sur les documents transmis; il ne peut donc révéler que les erreurs de méthode; par exemple, la modification des poids ou des articles dans le budget, ou des erreurs de calcul, ou des divergences trop manifestes dans les prix relevés.

Dans ses rapports annuels, le Conseil de la Statistique générale de la France a signalé à diverses reprises les inconvénients de cette situation, dont la gravité s'accroît avec l'usage de plus en plus étendu des indices du coût de la vie dans la fixation des salaires, la revision des marchés et baux à long terme. Mais jusqu'à présent, il n'a pas été possible d'obtenir les crédits qui permettraient d'assurer, d'abord le bon fonctionnement des commissions et la réalisation des enquêtes indispensables, ensuite le contrôle réel sur place des relevés locaux, sous l'autorité de la Commission centrale, seule capable d'assurer l'uniformité des méthodes et la comparabilité des résultats.

En attendant que cette situation soit améliorée, on insère dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France*, sous toutes réserves, seulement les indices établis sur des bases qui semblent ne pas trop s'écarter des directives indiquées aux commissions.

VII. — Production industrielle.

1^o *Enquête générale sur la production industrielle et les salaires.*

Si l'on met à part quelques industries soumises à un contrôle technique ou fiscal de l'État (mines, fabrication du sucre, de l'alcool, etc.), on ne possède sur la production industrielle française que des renseignements fragmentaires.

Il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur les inconvénients qui résultent de l'absence de données précises sur la capacité de production et l'outillage de nos industries, sur les matières premières consommées, les produits fabriqués, le coût total de la production, les sommes distribuées en salaires, etc.

Ces données ne sont pas seulement indispensables aux économistes, elles sont d'une utilité pratique immédiate pour le législateur et pour les industriels eux-mêmes.

Par exemple, la préparation des tarifs douaniers, des accords commerciaux, de la réglementation du travail exige une appréciation judicieuse des intérêts

en jeu, qui est impossible sans données exactes sur la valeur de la production pour les différentes branches industrielles. Rappelons que dans la discussion des projets relatifs à la taxe d'apprentissage, on n'a pu faire état que d'approximations très aléatoires sur le montant des sommes distribuées en salaires.

Les industriels eux-mêmes réclament souvent à l'administration des renseignements sur la production. Ceux qui veulent développer leurs entreprises ou en créer de nouvelles, éprouvent le besoin de connaître la capacité de production et de consommation pour tel ou tel produit. Ils s'étonnent de ne pouvoir obtenir les données nécessaires pour diriger avec plus de sûreté leurs initiatives.

Il n'en est pas de même dans les autres pays. Aux États-Unis, par exemple, le census fédéral des manufactures est renouvelé maintenant tous les deux ans sans parler des statistiques spéciales effectuées dans quelques États. En Angleterre, le *Census of production* a lieu tous les cinq ans; dans d'autres pays, les relevés sont annuels (1).

Cette infériorité vis-à-vis des autres grandes puissances industrielles est d'autant plus regrettable que notre pays a donné l'exemple des enquêtes générales sur la production. Sans remonter aux estimations sur la production industrielle en France établies en 1788 par M. de Tolosan, intendant général du commerce, à l'enquête officielle poursuivie de 1800 à 1812, dont les résultats furent publiés par Chaptal en 1819, on rappellera les enquêtes effectuées par la Statistique générale de la France en 1840 et 1860.

Les résultats de la première de ces enquêtes portant sur les établissements occupant au moins 10 ouvriers ont été publiés dans quatre gros volumes parus de 1847 à 1850. La seconde enquête, de 1860, s'étendait à tous les établissements industriels; à Paris, elle fut effectuée en collaboration avec la Chambre de commerce.

De 1860 à 1887, la Statistique générale s'est efforcée de tenir à jour dans son volume de statistique annuelle les principaux résultats relatifs aux industries les plus importantes. Mais ces relevés furent abandonnés faute de moyens d'observation suffisants.

En 1901, une commission, présidée par M. Pierre Baudin, émit le vœu qu'une enquête sur la production et les salaires fût annexée au recensement de 1906, mais aucune suite ne fut donnée à cette proposition, sauf en ce qui concerne les forces motrices.

En 1912, Léon Bourgeois, alors ministre du Travail, soumettait la question au Conseil supérieur de Statistique; mais c'est seulement à sa session de 1920 que le Conseil émettait un vœu pour que l'enquête sur la production et les salaires fût jointe au recensement professionnel de 1921. La Commission des finances de la Chambre estima que l'opération devait être ajournée jusqu'après la reconstitution des régions dévastées.

(1) Signalons une étude de M. Dugé de Bernonville publiée dans le *Bulletin* d'octobre 1918 : « Essai d'évaluation de la production industrielle en France avant la guerre ». Cet essai est fondé sur l'application aux effectifs ouvriers en France, des rapports généraux entre la production, les salaires et les effectifs dans chaque branche industrielle, déduits des recensements de la production aux États-Unis et en Angleterre. On a pris naturellement les précautions voulues pour tenir compte des différences d'organisation de l'industrie dans ces pays.

Un crédit de 100.000 francs a été inscrit au budget de 1926 sous le titre : Enquêtes annexes au recensement de 1926 : personnel des entreprises, forces motrices, production et salaires. Aux raisons déjà rappelées pour justifier l'enquête sur la production industrielle et les salaires, s'en ajoutait une nouvelle. Une telle enquête constitue la base indispensable de la mobilisation économique du pays en cas de guerre. Comment préparer méthodiquement cette mobilisation, si l'on n'a pas pour chaque industrie la connaissance exacte des capacités de production et des besoins de main-d'œuvre, force motrice, matières premières, etc. ? Le secrétariat général du Conseil supérieur de la défense nationale s'était mis en rapport avec la Statistique générale de la France pour examiner, d'accord avec les départements ministériels intéressés, un projet de questionnaire permettant d'obtenir les renseignements d'ordre général indispensables pour l'étude des besoins et de la capacité de production du pays en temps de guerre.

Le vote tardif du budget n'a malheureusement pas permis d'engager les dépenses nécessaires pour que l'opération pût avoir lieu en mars 1926. Toutefois les relevés devant porter sur la production réalisée et les salaires payés pendant l'année précédente (1925), l'enquête pouvait encore être entreprise dans le cours de l'année.

Mais il fallait d'abord réunir une commission spéciale, pour élaborer le plan de l'enquête et en fixer la méthode, d'accord avec les représentants des grandes organisations économiques dont le concours était indispensable pour le succès de l'enquête. Les renseignements demandés ne pouvaient en effet être attendus que de la bonne volonté des industriels, rendus attentifs à l'utilité manifeste de la documentation projetée, non seulement dans l'intérêt général du pays mais encore pour les besoins des dirigeants de l'industrie.

Diverses circonstances retardèrent la constitution de cette commission. De plus, le crédit de 100.000 francs voté pour 1926 était juste suffisant pour l'exécution proprement dite de l'enquête : impression, distribution et centralisation des questionnaires, d'autant plus que l'opération n'avait pu être jointe au recensement proprement dit.

Comme il fut impossible d'obtenir d'inscription au budget de 1927 des crédits indispensables pour le dépouillement, il fallut abandonner l'espoir un instant formé de réaliser enfin en 1926 l'enquête sur la production industrielle depuis si longtemps projetée.

2^o *Indices mensuels de la production industrielle.*

Il pourra sembler paradoxal d'aborder maintenant la question d'indices mensuels de la production industrielle, alors qu'on vient de constater l'impossibilité de réaliser le relevé général de la production en 1926.

On voudra bien toutefois remarquer que les deux opérations, si semblables qu'elles soient, n'ont pas tout à fait le même but, ni la même extension, ni les mêmes procédés d'exécution.

L'enquête générale doit renseigner d'une manière aussi exacte que possible sur la production totale dans chaque branche, en quantité et en valeur, sur la capacité de production des aménagements réalisés, etc. C'est une vaste opé-

ration, compliquée et coûteuse qui ne peut être réalisée qu'à des intervalles un peu espacés.

Les indices mensuels, au contraire, ont pour objet essentiel de faire apparaître les variations de l'activité productrice dans chaque branche et dans l'ensemble. Il n'est pas indispensable pour cela que les relevés s'étendent à la totalité des établissements, il suffit que l'on s'adresse à un certain nombre d'entre eux formant un groupe suffisamment représentatif de l'ensemble.

Dans l'intervalle de deux enquêtes générales, les indices mensuels résultant de relevés partiels permettent de suivre d'une manière suffisante les fluctuations de la production. Le point de départ des courbes est nettement fixé par les résultats de l'enquête générale faite au début, parce qu'on sait exactement quelle part de l'ensemble constituent les données qui servent au calcul des indices mensuels. A la fin de la période, cette correspondance n'est plus la même, l'évolution des diverses industries étant plus ou moins rapide. Mais l'enquête générale exécutée à ce moment permet de rectifier les écarts constatés et de donner une base nouvelle aux appréciations que permettent les indices mensuels.

Il est inutile de dire que ces circonstances favorables n'existent pas actuellement. Le service d'observation des prix a néanmoins tenté d'établir des indices mensuels de la production industrielle en France. Les difficultés de la tâche, dues en premier lieu à la pauvreté de la documentation disponible, ont été exposées dans deux études, publiées dans le *Bulletin* d'octobre 1924 et d'avril 1926.

Ces indices sont établis pour dix-huit industries principales, ils sont calculés annuellement de 1898 à 1918, mensuellement depuis 1919; l'année 1913 a été choisie pour période de base. Ils portent sur la production en quantité, la valeur n'intervenant en aucune façon.

Pour certaines industries, on a pu disposer de données directes sur la production (houille, minerai de fer, minerais métallifères, potasse, pétrole, fonte, acier, etc.) ou d'indices directs de la production, par exemple ceux qui sont établis par le Syndicat général de l'industrie cotonnière (filature et tissage).

Pour d'autres industries, on ne dispose que de données indirectes : consommation du cuivre, des pâtes à papier, du caoutchouc brut, quantités de laines, de soies passant à la condition, etc. On trouvera dans les études signalées ci-dessus, des renseignements détaillés sur les solutions adoptées, dans chaque cas, sur les corrections que l'on a dû faire subir aux données initiales.

Au total, on peut admettre que l'indice général obtenu par groupement des dix-huit indices partiels correspond à environ la moitié de la production nationale.

Naturellement, les conditions du calcul justifient toutes les réserves exprimées au sujet de la valeur qu'il faut attribuer à ces indices. Toutefois, dans la seconde des études mentionnées ci-dessus, les variations des indices mensuels de la production ont été rapprochées de celles d'un grand nombre d'autres indices économiques : prix, changes, placement, transport, commerce extérieur, consommation de la houille, taxe sur le chiffre d'affaires, etc. Les relations étroites constatées entre ces divers indices semblent justifier une certaine confiance dans les indications fournies par les indices de la production. Aussi,

après un essai portant sur un assez grand nombre d'années, a-t-on pensé utile de les publier régulièrement dans le *Bulletin*, malgré les sérieuses réserves qu'appelle leur mode de détermination.

VIII. — Enquêtes sur les salaires.

Depuis 1896, la Statistique générale de la France procédait tous les cinq ans à une enquête sur les salaires de certaines catégories d'ouvriers, par l'intermédiaire des conseils de prud'hommes ou des maires dans les villes chefs-lieux de département n'ayant pas de conseil de prud'hommes. L'enquête fut ainsi effectuée en 1896, 1901, 1906 et 1911. Les résultats détaillés de l'enquête de 1911 ont été publiés dans le volume « Salaires et coût de l'existence à diverses époques » déjà signalé. Malgré la guerre, l'enquête fut renouvelée en 1916 et les résultats insérés dans le *Bulletin* de janvier 1917; ceux de 1921 dans le *Bulletin* de juillet 1921.

Cette périodicité, suffisante avant la guerre, lorsque les mouvements des salaires étaient relativement lents, ne l'est certainement plus à l'heure actuelle.

La conférence des statisticiens du travail, tenue à Genève en octobre 1923, a émis le vœu que les relevés concernant les salaires soient faits à intervalles aussi fréquents que possible, et au moins une fois par an. Par une circulaire du 1^{er} octobre 1924, M. le ministre du Travail a demandé aux conseils de prud'hommes de bien vouloir prêter leur concours à la Statistique générale de la France en vue de permettre à l'avenir le renouvellement de l'enquête chaque année au mois d'octobre.

Étant donnée l'insuffisance des moyens dont disposent les autorités consultées, on ne leur demande que des estimations pouvant être faites assez rapidement sur les *taux* de salaires habituellement pratiqués. Ces évaluations sont forcément assez grossières. Quelques conseils de prud'hommes déclarent même ne pouvoir les fournir; d'autres font observer que l'établissement du questionnaire exige des recherches entraînant des pertes de temps et qu'il y aurait lieu, en conséquence, d'envisager l'octroi d'indemnités spéciales au secrétariat.

On retrouve encore ici les difficultés précédemment signalées au sujet des relevés des prix et du coût de la vie, difficultés qui se présentent en général dans toutes les enquêtes reposant sur des concours bénévoles. Ces concours sont plus ou moins actifs; il faudrait pouvoir les stimuler par quelques subventions et, d'autre part, être en mesure de contrôler sur place certains des résultats fournis.

Les résultats généraux de l'enquête d'octobre 1924 ont été publiés dans le *Bulletin* de janvier 1925; ceux d'octobre 1925 dans le *Bulletin* de janvier 1926.

Ces enquêtes n'atteignent d'ailleurs que certaines professions qui se rencontrent dans toutes les localités et peuvent, par conséquent, fournir des éléments uniformes de comparaison entre les villes ou les régions.

Bien que les résultats recueillis soient approximatifs et ne puissent être utilisés sans d'importantes réserves, on rapproche les salaires moyens des indices des prix de détail (13 articles) et aussi des prix mensuels de pension

(nourriture et logement) qui sont indiqués sur les mêmes questionnaires que les salaires.

On a vu, à propos de la production industrielle, le sort réservé au projet d'enquête sur les salaires qui devait être annexé au recensement général de la population.

IX. — Indices relatifs à la création et à la disparition des entreprises industrielles.

Dans la période d'activité croissante qui succède à la liquidation d'une crise économique générale, les créations d'entreprises nouvelles se font de plus en plus nombreuses, les liquidations volontaires ou forcées deviennent de plus en plus rares. Au contraire, le déclenchement de la crise coïncide avec un fléchissement des initiatives, la restriction des crédits entraîne la disparition des établissements dont la vitalité est insuffisante. De sorte qu'une statistique mensuelle des créations et des disparitions d'entreprises industrielles ou commerciales fournit un élément d'appréciation important pour les jugements à porter sur l'évolution du cycle économique en cours, sur l'approche plus ou moins probable d'une crise.

Plaçons-nous d'abord au point de vue général d'où nous pourrions considérer l'ensemble des entreprises individuelles et collectives. Le Registre du commerce récemment introduit dans notre pays constitue une sorte d'état civil des entreprises. Si les inscriptions et radiations au registre du commerce faisaient l'objet de statistiques mensuelles par nature d'industrie, on aurait le moyen de suivre le mouvement des entreprises; mais pour l'instant, aucune statistique de ce genre n'a encore été publiée, il ne s'agit que de signaler une possibilité.

Nous venons de comparer le registre du commerce à un registre d'état civil des entreprises; or nous savons par l'expérience séculaire des statistiques de l'état civil des habitants que le mouvement annuel des naissances et des décès serait à lui seul tout à fait insuffisant pour nous renseigner exactement sur les changements survenus dans la population. Même s'il n'y a pas de mouvements migratoires importants, il est indispensable que l'état de la population soit en outre constaté directement et périodiquement par ces vastes opérations à jour fixe qui constituent les dénombrements. De même, les mouvements d'entrée et de sortie au registre du commerce seraient confrontés utilement avec les résultats du recensement général des établissements qui est annexé régulièrement dans notre pays au dénombrement quinquennal. On doit se borner pour l'instant à signaler l'utilité d'une coordination de ces deux séries de renseignements relatifs à la création, à l'existence et à la disparition des entreprises et à souhaiter sa réalisation dans un avenir pas trop éloigné.

Les entreprises individuelles ou collectives disparaissent soit par un acte volontaire de leurs dirigeants, soit par un acte judiciaire : *faillite ou liquidation*. Les disparitions forcées sont particulièrement intéressantes, puisqu'elles résultent surtout des difficultés d'ordre économique. La statistique annuelle des *faillites* et des liquidations judiciaires est publiée par le ministère de la Justice dans la statistique de la justice civile et commerciale, mais seulement

pour l'année et avec de longs retards. Cette publication est donc sans utilité pour l'observation économique qui exige des résultats mensuels publiés dans un court délai.

Dans beaucoup de pays, on publie des données mensuelles sur le nombre des faillites et même parfois sur le montant du passif déclaré. C'est ainsi qu'on peut reproduire dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France* les nombres mensuels de faillites déclarées dans les pays ci-après : Grande-Bretagne, Danemark, Norvège, Suède, Tchécoslovaquie, Suisse, Allemagne, Pays-Bas, Italie, États-Unis, Canada.

Aucune donnée de ce genre n'est disponible pour la France. Pour combler cette lacune dans la mesure où elle le pouvait, la Statistique générale de la France a pu obtenir la communication mensuelle du nombre de faillites et liquidations judiciaires déclarées à Paris et dans le département de la Seine, par catégories professionnelles. Cette publication a été commencée dans le *Bulletin* d'octobre 1923; elle continue régulièrement, grâce à l'obligeance du greffe du tribunal de commerce de la Seine. Ce renseignement est fort intéressant, les entreprises qui ont leur siège dans le département de la Seine, constituant par leur nombre et leur importance, une portion considérable des entreprises françaises. On doit déplorer néanmoins qu'il ne soit pas actuellement possible d'avoir un relevé mensuel des faillites pour la France entière. Mais cette lacune pourra être comblée prochainement, au moins en ce qui concerne le nombre des faillites.

La loi du 20 janvier 1926 a, en effet, décidé que toute faillite ou liquidation judiciaire devrait, à l'avenir, faire l'objet d'une insertion dans un *Bulletin* annexe du *Journal officiel*. Cette publication a commencé le 1^{er} septembre 1926. Le service d'observation des prix a commencé le dépouillement méthodique de cette publication, dans les mêmes conditions que celle du *Bulletin des annonces légales* pour les émissions publiques. On pourra donc très prochainement faire état d'une statistique mensuelle du nombre des faillites et liquidations judiciaires en France; malheureusement le *Bulletin* ne donne pas le montant du passif.

Dans ce qui précède, on a considéré l'ensemble des entreprises, qu'elles soient individuelles ou collectives; examinons maintenant le cas particulièrement important des sociétés industrielles et commerciales.

En ce qui concerne l'état des sociétés existantes, nous ne possédons pas en France l'équivalent des statistiques détaillées qui sont publiées régulièrement dans un assez grand nombre de pays, en particulier l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Norvège, etc. Nous ne croyons pas qu'aucune statistique d'ensemble sur les sociétés ait été faite depuis la statistique des sociétés civiles et commerciales par actions et des sociétés civiles par parts d'intérêt existant au 31 décembre 1898, dont les résultats ont été publiés dans le *Bulletin de statistique et de législation comparée* du ministère des Finances (1901. Tome I, p. 559). Ce travail était dû à l'initiative de notre ancien président, M. Fernand Faure, alors directeur général de l'Enregistrement; le dépouillement des fiches établies par l'Enregistrement a été effectué par le service du recensement professionnel que dirigeait M. Lucien March,

service qui devait former le noyau de la Statistique générale de la France lors de sa réorganisation en 1906.

En ce qui concerne la création et la disparition des sociétés commerciales, nous disposons, comme pour les faillites, des données fournies par le compte rendu annuel de la justice civile. Comme on l'a dit à propos des faillites, pour les besoins de l'observation économique, il faudrait des relevés mensuels qui font défaut.

Afin de combler cette lacune, dans la mesure du possible, le service d'observation des prix a pu aussi obtenir du greffe du tribunal de commerce de la Seine la communication mensuelle de la statistique des actes de constitution et de dissolution des sociétés enregistrées dans le département de la Seine. Ce relevé mensuel qui porte séparément sur les sociétés en nom collectif, en commandite simple ou en commandite par actions, les sociétés anonymes et sociétés à capital variable, paraît régulièrement dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France* depuis octobre 1923. Il fait connaître aussi le montant mensuel des apports sociaux dont on dispose depuis 1906.

X. — Indices mensuels relatifs aux valeurs mobilières.

Ces indices se rapportent au montant des émissions publiques, au cours des valeurs, aux taux de capitalisation.

1^o *Émissions publiques.* — D'après l'article 3 de la loi du 30 janvier 1907, l'émission par toute société française ou étrangère d'actions, obligations ou titres de toute nature, offerts au public, doit faire l'objet d'une insertion préalable dans un bulletin spécial publié par l'Administration du *Journal officiel* sous le titre : Bulletin des annonces légales.

Le dépouillement méthodique de ces insertions permettait l'établissement d'une statistique des émissions qui faisait défaut. Mais c'est seulement la création du service d'observation des prix en 1917 qui permit de prendre l'initiative de ce travail. Les premiers résultats annuels relatifs aux émissions effectuées de 1914 à 1917 ont été insérés dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France* de juillet 1914 à 1917; ils étaient rapprochés des statistiques analogues publiées pour le Royaume-Uni et l'Italie. Le dépouillement fut continué pour les années antérieures et dans le *Bulletin* de janvier 1921 (p. 166), on put faire paraître un relevé complet des émissions publiques en France de 1907 à 1919 par grandes catégories d'industries.

C'est dans le *Bulletin* de janvier 1922 qu'a été commencée la publication du montant mensuel des émissions annoncées en distinguant les actions de sociétés nouvelles, des actions et obligations émises par des sociétés anciennes, les actions d'apport étant mises à part ainsi que les valeurs ayant donné lieu à une insertion uniquement en vue de l'introduction à la cote. Les sociétés sont classées par grandes catégories industrielles. A la suite des résultats concernant la France, on indique ceux que l'on peut recueillir pour les principaux pays : Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis, etc.

Cette publication des résultats mensuels a été continuée depuis sans interruption. De plus, chaque année, dans une étude spéciale, sont analysés les

résultats détaillés relatifs à la France et aux autres pays. Les études relatives aux années 1921, 1922, 1923, 1924 et 1925 figurent respectivement dans les numéros du *Bulletin* de janvier 1923, octobre 1923, avril 1924, avril 1925 et avril 1926.

Comme on l'a déjà dit, l'insertion n'est obligatoire que pour les émissions publiques; d'autres valeurs échappent aussi à l'insertion : les obligations des grandes compagnies de chemin de fer, ainsi que les titres émis par les villes, les départements et le Trésor public. On s'efforce de compléter sur ce point les indications fournies par le *Bulletin des annonces légales*.

On ne peut d'ailleurs s'étendre ici sur toutes les difficultés que présentent l'exécution de cette statistique ou l'interprétation des résultats. Signalons seulement que les émissions annoncées ne sont pas toujours réalisées pour le montant total, qu'elles peuvent ne l'être qu'au cours des mois suivants. L'Association nationale des porteurs de valeurs mobilières, qui publiait de son côté, jusqu'en décembre 1924, une statistique des émissions, faisait connaître en outre le taux moyen des obligations et bons émis. Le calcul de ce taux exige une correspondance avec les sociétés intéressées ou les banques émettrices, parce que les insertions ne font connaître généralement que le montant et le taux nominal, mais non le prix net d'émission. A partir de janvier 1925, la Statistique générale a repris ce calcul d'après une méthode un peu plus poussée que celle employée auparavant par l'Association nationale et qui n'était entièrement satisfaisante que pour les obligations à assez long terme. On trouvera des renseignements détaillés à cet égard dans le *Bulletin* d'avril 1926, page 283.

2^o *Cours des valeurs mobilières*. — Peu après avoir commencé les dépouillements relatifs aux émissions, le service d'observation des prix s'est préoccupé du calcul d'un indice des cours des valeurs mobilières à la Bourse de Paris. Les éléments d'un tel travail ne font pas défaut, puisque ces cours sont régulièrement publiés chaque jour dans la Cote officielle, mais les relevés étaient particulièrement laborieux, puisque le nombre total des valeurs retenues pour le calcul de l'indice était de 203, dont 17 à revenu fixe et 186 à revenu variable et qu'on se proposait de calculer un indice annuel remontant à 1856, c'est-à-dire aussi loin dans le passé que l'indice des prix de gros qui remonte à 1857.

Les résultats de ce travail ont été exposés dans une étude insérée dans le *Bulletin* d'octobre 1919. Les valeurs étant réparties en trente groupes, des tableaux et graphiques permettaient de suivre les mouvements de l'indice de chaque groupe et de l'indice général. On vérifie aisément, sur ces graphiques, que les cours des valeurs à revenu fixe suivent un mouvement inverse de celui de l'indice des prix, tandis que les oscillations des cours des valeurs à revenu variable sont conformes à celles de l'indice des prix.

Dans une seconde étude (*Bulletin* de janvier 1922), les indices des cours des valeurs mobilières sont mis à jour jusqu'en 1921, mois par mois pour chacune des années 1919 à 1921, non seulement pour la France, mais pour les pays où est née la crise de 1920 : Japon, États-Unis, pour les pays d'Europe à change élevé Angleterre, Suède, Pays-Bas, Suisse et pour les pays à monnaie dépré-

ciée Belgique, Italie, Allemagne. Pour chaque pays, ces indices sont rapprochés d'autres signes caractéristiques de l'activité économique, de manière à suivre le développement de la crise de 1920.

Les conclusions générales auxquelles conduit l'examen des tableaux comparatifs et des graphiques peuvent être résumées ainsi :

Les cours des valeurs à revenu fixe présentent en général un minimum quand l'indice des prix des marchandises passe par un maximum.

Les cours des valeurs à revenu variable annoncent la crise par leur maximum plusieurs mois avant le maximum des prix.

Le développement de la crise jusqu'à son point culminant dans les divers pays peut s'exprimer par les dates auxquelles on remonte successivement : le maximum des cours des actions, le maximum des prix, le maximum des indices bancaires, en particulier, le portefeuille des banques d'émission.

Ces quelques indications suffisent à montrer tout l'intérêt que présentent les indices des cours des valeurs mobilières, au point de vue de la prévision des crises périodiques, c'est-à-dire du but primordial assigné au service d'observation des prix lors de sa création.

Aussi, depuis avril 1922, trouve-t-on régulièrement dans le *Bulletin* le tableau des indices des cours des valeurs mobilières tenu à jour mois par mois pour la France. On reproduit, à la suite, les indices mensuels analogues, calculés dans certains autres pays : Grande-Bretagne, Allemagne, Suisse, Pays-Bas, Belgique, États-Unis, etc.

Signalons, pour en finir avec les indices des cours, un article inséré dans le *Bulletin* de janvier 1926 (p. 186) pour faire connaître certaines rectifications apportées au mode de calcul des indices, ainsi que deux nouvelles séries d'indices s'appliquant à des valeurs cotées à terme et par conséquent particulièrement sujettes aux variations spéculatives; l'un s'applique à 10 valeurs françaises, l'autre à 5 valeurs étrangères.

Pour caractériser complètement l'allure du marché des valeurs, il faudrait pouvoir suivre aussi le mouvement des transactions; mais le montant des valeurs achetées ou vendues n'est pas relevé à la Bourse de Paris, comme il l'est notamment aux États-Unis. On ne possède sur ce point que des indications indirectes, comme celles qui résultent du montant du recouvrement des taxes sur les opérations des bourses de valeurs.

3° *Revenu net et taux de capitalisation.* — Ces indices ont été calculés à partir de 1919 pour les mêmes groupes de valeurs, l'année 1913 étant prise pour période de base.

La première publication a été faite dans le *Bulletin* d'avril 1924; les résultats numériques sont accompagnés de graphiques qui permettent de suivre, pour les années 1919 à 1923, les mouvements comparés des cours, du revenu net et du taux de capitalisation pour chaque groupe de valeurs et pour l'ensemble, les valeurs à revenu variable étant naturellement distinguées des valeurs à revenu fixe.

Ce travail a été mis à jour, pour 1924, dans le *Bulletin* de juillet 1925 et pour 1925 dans le *Bulletin* d'avril 1926.

XI. — Indices du mouvement économique général.

En dehors des indices qu'elle établit par ses propres moyens, la Statistique générale de la France reproduit, dans son *Bulletin*, aux diverses rubriques des statistiques générales ou des comptes rendus, les données relatives à l'activité économique générale que publient les autres administrations ou associations privées.

Ces données sont particulièrement développées pour la France, mais elles se rapportent aussi, notamment en ce qui concerne les prix et les indices, aux pays étrangers.

Pour faciliter au lecteur un examen d'ensemble, les indices les plus importants relatifs à la France, au Royaume-Uni, à l'Allemagne et aux États-Unis étaient groupés dans des graphiques placés en tête du *Bulletin*. Ces graphiques, continués depuis 1911 sous la même forme, ont été entièrement transformés dans le numéro de juillet 1926. Ils occupent maintenant sept pages du *Bulletin* et font apparaître les mouvements *mensuels* des indices pour les années 1919 à 1926. Ils sont ainsi groupés :

I. — Indices des prix de gros en France (indice général, denrées alimentaires, matières industrielles, matières nationales, matières importées; prix de gros aux États-Unis ramenés en francs au cours du change.

II. — Indices des prix de gros en divers pays : France (en or), États-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, Italie.

III. — Indices des prix de détail et des prix de gros de treize articles : prix de détail en France, trimestriel, en francs-or, en francs-papier; prix de détail à Paris, mensuel; prix de gros de treize articles en France; prix de détail aux États-Unis (ramenés en francs au cours du change).

IV. — Indices de la production industrielle en France (indice général, métallurgie, industries mécaniques, industries textiles).

V. — Consommation de houille et main-d'œuvre (placement).

VI. — Indices du commerce extérieur (taxe sur le chiffre d'affaires), trafic des chemins de fer, wagons chargés, transports maritimes).

VII. — Indices du commerce extérieur (importations et exportations en poids et en valeurs).

VIII. — Changes et valeurs mobilières (indice du dollar, indice de la livre sterling; cours théorique de la livre et du dollar à parité des prix de détail); cours des valeurs mobilières à revenu fixe et à revenu variable, revenu des valeurs mobilières à revenu variable.

IX. — Taux de capitalisation net des valeurs mobilières à revenu fixe et à revenu variable, taux d'escompte de la Banque de France.

X. — Banque de France : circulation, avances à l'État, portefeuille et recouvrements budgétaires, compensations à Paris, émissions de valeurs mobilières.

Deux autres tableaux et graphiques sont consacrés aux principaux indices économiques relatifs aux États-Unis et à la Grande-Bretagne.

Cet ensemble nouveau de tableaux et de graphiques constitue, semble-t-il, un instrument de travail commode, pour tous ceux qui cherchent à se rendre compte des grands mouvements de l'activité économique.

XII. — Résumé.

L'exposé qui précède comprend seulement les principales branches de l'activité du service, celles qui donnent lieu à des relevés permanents, à l'établissement de séries continues d'indices appropriés. Naturellement, il n'a été question que des études ayant abouti à des résultats concrets, publiés et tenus régulièrement à jour. On n'a rien dit des recherches en cours sur des sujets connexes, mais encore trop peu avancées pour être publiées.

À côté de ces travaux réguliers, le service a procédé à beaucoup d'autres recherches occasionnelles, dont les résultats ont été, au moins en partie, publiés dans le *Bulletin* sous forme d'études spéciales. On citera seulement les études sur l'organisation de l'industrie et du travail : concentration industrielle, sélection des travailleurs, emploi des femmes dans l'industrie, nouvelles méthodes d'organisation du travail (système Taylor, etc.), formules modernes de salaires à primes, recherches sur la physiologie du travail industriel, etc. D'autres études ont porté sur la distribution des salaires et des revenus, sur la progression des charges fiscales de 1913 à 1925, etc.

Comme on l'a déjà vu, le service ne dispose que de ce *Bulletin* pour la publication de ses travaux qui doit naturellement être restreinte aux limites un peu étroites d'une revue trimestrielle, dans laquelle on ne peut pas développer, comme on le voudrait, la place faite aux graphiques. Pour porter chaque mois à la connaissance du public les indices et autres renseignements mensuels les plus importants, le *Bulletin* a été complété, depuis 1923, par un *supplément mensuel*.

D'ailleurs le service répond directement aux nombreuses demandes d'information qu'il reçoit des services publics ou des particuliers qui peuvent profiter ainsi de l'abondante documentation économique qu'il a réunie.

Bien que l'on se soit ainsi efforcé d'utiliser, aussi complètement que possible, toutes les ressources dont pouvait disposer le service d'observation des prix, d'importantes lacunes subsistent encore dans la documentation rassemblée; on a signalé les plus graves au cours de cet exposé, notamment celles qui concernent la production industrielle, les salaires, etc. en indiquant les tentatives faites pour obtenir les moyens d'action nécessaires. D'autre part, ceux qui se consacrent à ces difficiles problèmes savent mieux que personne combien il serait nécessaire d'améliorer encore la technique des observations et les méthodes qui servent à l'analyse des résultats, de manière à pouvoir dégager, de la complexité des faits, des conclusions de plus en plus sûres ou tout au moins comportant un degré de probabilité assez élevé.

Quelle que soit l'ampleur des progrès désirables, les résultats acquis n'en paraissent pas moins suffisants pour justifier l'espoir que l'utilité pratique des recherches relatives au mouvement des prix et de l'activité générale sera de mieux en mieux reconnue par tous ceux qui ont la charge de conduire les affaires publiques et privées. Quand l'observation des faits économiques par un organisme impartial et désintéressé, uniquement préoccupé d'appliquer les meilleures méthodes scientifiques pour dégager les meilleurs enseignements, appa-

raîtra mieux encore comme une nécessité primordiale, il deviendra sans doute plus facile d'assurer à cet organisme tous les concours qui lui permettraient de remplir pleinement sa tâche.

Michel HUBER.
